



Adresses mails : f-laperne@oloron-ste-marie.fr  
jm-idoipe@oloron-ste-marie.fr  
m-sayerse@oloron-ste-marie.fr

## Point sur le compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2025 :

Suite à plusieurs remarques des présents, les réponses données aux questions du dernier compte-rendu sont relues et justifiées.

Ce dernier est lisible sur le site internet de la Ville, sur la page consacrée aux comités de quartier : [https://www.oloron-ste-marie.fr/ova\\_doc/comite-de-quartier-sainte-marie/](https://www.oloron-ste-marie.fr/ova_doc/comite-de-quartier-sainte-marie/)

## Présentation du comité de quartier :

Flora LAPERNE accueille les présents et présente ses responsabilités au sein du conseil municipal.

S'ensuit un tour de table où chaque présent s'identifie et indique la rue dans laquelle il habite.

Flora LAPERNE explique le rôle des comités de quartier, celui des élus référents et des correspondants. Ces derniers sont les animateurs.

## **1) Projet mobilité lancé par la municipalité**

Le premier sujet abordé est le lancement de l'étude sur les mobilités à Oloron Sainte-Marie. Cette étude est confiée à un cabinet expert, qui a lancé un diagnostic comprenant :

- un recensement complet de tous les cheminements existants sur la commune,
- un relevé (scan) de tous ces cheminements et leurs aménagements,
- la mise à disposition, sur le site internet de la Ville, d'un questionnaire mobilité (accessible jusqu'au 30 juin) et d'une carte interactive de la ville sur laquelle les habitants peuvent inscrire les risques, les défauts, les contextes, les améliorations sur chaque rue, rond-point, aménagement, circulation, ...,
- la réalisation d'un 2<sup>ème</sup> scan complet des cheminements existants fin juin,
- une première réunion de concertations qui a lieu le 18 juin 2026 de 18h à 20h dans le hall évènementiel de la Friche.

Le diagnostic sera présenté aux élus puis servira à engager un programme d'amélioration de la mobilité qui se déroulera sur plusieurs années. Il comprendra des actions physiques et une progressive transformation culturelle sur la rue partagée entre chaque utilisateur.

Le quartier Sainte-Marie sera bien sûr concerné.

L'enjeu principal est la sécurité des habitants : piétons, cyclistes, accessibilité, tranquillité, sérénité, promenade, parcours professionnels, scolaires, ....

Les modifications seront examinées en prenant en compte leurs impacts : report de circulations, stationnements, etc.

Par ailleurs, les contraintes de notre urbanisme : rues et trottoirs, seront déterminants pour le choix des solutions.

Ce projet se fera avec la mobilisation des comités de quartier et dès que cela sera nécessaire, les comités seront réunis afin d'évaluer et sélectionner les solutions les plus pertinentes.

L'objectif final est de réduire l'usage de la voiture pour les déplacements courts (de moins de 2km) et favoriser la marche à pied, le vélo, etc.

Il sera, bien sûr, inclus les déplacements pour les personnes à mobilité réduite, les poussettes, l'accompagnement des enfants, etc.

La réduction de la circulation des véhicules est un facteur de prévention des risques de santé : moins de gaz polluants, moins de bruit, plus de sécurité, moins de stress, incitation à la marche pour une meilleure santé et à la relation sociale.

Ce projet pourra être suivi sur le site de la Ville.

## **2) Proposition de lancement de projets pilotés par le comité de quartier**

Une des participantes lance l'idée de lancer un projet sur le quartier, piloté par notre comité.  
Elle est reprise par d'autres personnes.  
Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.  
Commencerons-nous par un apéro partagé, façon auberge espagnole ?

## **3) Questions / remarques**

### **Point 1 : La Mielle**

Les habitants à proximité du cours d'eau s'inquiètent du nombre de rats visibles (beaucoup de ragondins). Où en sont les actions de réduction de cette population ? Peut-on réduire les facteurs de leur prolifération ?

**Réponse :** La demande a été prise en charge par l'association de chasse compétente en la matière.

### **Point 2 : Rue des Barats**

a) Les habitants constatent la présence de croquettes dans leur jardin. Inévitablement, elles attirent les chats en nombre, produisant des désagréments. L'un d'eux a déposé une main courante en Gendarmerie.

Les habitants demandent l'intervention de la mairie pour faire cesser ce désagrément.

**Réponse :** La Ville peut adresser un courrier de rappel du règlement aux personnes responsables de ces agissements. Toutefois, cela nécessite de pouvoir identifier précisément les personnes concernées et que les faits puissent être constatés.

La Ville effectue régulièrement des communications à ce sujet afin de rappeler l'interdiction de nourrir les chats errants ainsi que les pigeons, sur les réseaux sociaux, sur le site internet de la Ville et dans le magazine Inf'Oloron.

Aussi, la Police Municipale peut intervenir lorsqu'elle constate les faits.

b) Ancien Netto : la végétation qui envahit cet espace inutilisé déborde sur les trottoirs, les rendant inaccessibles.

Il est demandé une intervention auprès du propriétaire pour supprimer cette gêne.

Par ailleurs, ce dernier accepterait-il d'aménager un espace végétalisé autorisé à l'accès des habitants ?

**Réponse :** Les élus vont se rapprocher du propriétaire afin de lui demander l'entretien de cet espace. Concernant la demande d'aménagement d'un espace végétalisé, cette décision relève du propriétaire, sachant qu'un tel aménagement soulève des questions relatives à la responsabilité en cas d'accident ou de dommage sur cet espace.

### **Point 4 : Quartier**

a) La largeur de quelques trottoirs est réduite par les végétations qui dépassent des clôtures. Dans quelques cas, les trottoirs deviennent même totalement impraticables, contraignant les piétons à emprunter la chaussée.

Nous souhaitons que la municipalité soit plus ferme sur ce sujet afin que ces situations cessent.

**Réponse :** Chaque signalement doit faire l'objet d'un courrier adressé à Madame la Maire, ou d'un mail (maire@oloron-ste-marie.fr), avec nom, prénom, adresse du demandeur, ainsi que de photos afin que le service compétent puisse juger si le débordement de la haie menace la sécurité des piétons ou des véhicules (panneaux, carrefour, etc). En effet, chaque procédure lancée doit être justifiée.

b) De manière générale, des signalisations au sol sont effacées.

Il est nécessaire de les reprendre rapidement.

**Réponse :** Les signalisations sont reprises annuellement.

### **Point 5 : L'Age d'Or**

Il est demandé d'augmenter le nombre de place de stationnement PMR.

Cela permettrait aux automobilistes venant chercher un résident de stationner leur véhicule à proximité.

**Réponse :** 1 place a été ajoutée.

### **Point 6 : Navette**

a) Afin de réduire la durée des parcours, les utilisateurs souhaitent qu'une correspondance soit maîtrisée au niveau de la gare.

**Réponse :** Les deux véhicules s'attendent à la gare afin de permettre aux usagers de passer d'une ligne à l'autre, et repartent en même temps.

b) Les utilisateurs occasionnels éprouvent des difficultés à lire et comprendre les parcours des navettes. Une demande d'amélioration est exprimée.

**Réponse :** Le service mobilités de la CCHB se tient disponible afin d'expliquer les parcours aux usagers.

c) Des riverains trouvent que la navette roule trop vite rue Saint-Grat.

**Réponse :** Cette information a été remontée par le service CCHB aux conducteurs.

### **Point 7 : Rue de Révol**

a) Des artisans qui effectuent des travaux dans les maisons stationnent de manière prolongée sur le trottoir, obligeant les piétons et cyclistes à emprunter la chaussée.

Il est demandé à la municipalité de faire cesser cette pratique.

**Réponse :** Cette information a bien été transmise à la Police Municipale.

b) Carrefour avec la rue Adoue : les cyclistes n'ont pas accès au feu de circulation. Ils utilisent le trottoir pour accéder à la commande du feu piéton.

Par ailleurs, il n'y a pas d'organisation de circulation entre les cyclistes arrivant de la rue de Révol sur ce croisement.

**Réponse :** Pas de modification possible. Un panneau « pied à terre vélo » a été mis en place.

c) Bas de la rue : les tables installées par le restaurateur occupent une partie du trottoir.

Certains clients déplacent les chaises, réduisant le passage pour les piétons et cyclistes.

**Réponse :** Le café dispose d'une autorisation pour l'installation des deux terrasses (devant et sur le côté). Les agents du service plaçage lui rappellent régulièrement la nécessité de respecter le passage pour les piétons et cyclistes.

### **Point 8 : Rue Georges Messier**

a) Les habitants à proximité du rond-point demandent que soit réduite la vitesse des camions.

**Réponse :** Cette demande a bien été transmise au service de la Police Municipale, qui va prochainement être dotée d'un cinémomètre (appareil homologué et réglementaire pour contrôler la vitesse sur la voie publique).

b) Le revêtement de cette rue est en train de se dégrader. Sa réfection est-elle prévue ?

**Réponse :** Non prévu au PPI. Les nids de poule seront repris par le service voirie si nécessaire.

### **Point 9 : Rue Saint Jacques de Compostelle**

a) Reste à l'ordre du jour la problématique de la circulation des poids lourds dans cette rue. Les chauffeurs s'y engagent régulièrement et se retrouvent en difficulté pour en ressortir. Les manœuvres entraînent des dégradations de la chaussée, des arbres et des clôtures.

L'installation d'un portique réduisant la hauteur de l'accès pourrait-elle supprimer cette situation ?

**Réponse :** Cette demande va être étudiée lors d'un rendez-vous entre les services techniques et Madame la Maire.

b) Toujours dans ce périmètre, le stationnement de camions perturbe la circulation. Des solutions doivent être expérimentées pour réduire ce risque.

**Réponse :** Cette demande va être étudiée lors d'un rendez-vous entre les services techniques et Madame la Maire.

#### **Point 10 : Rue Édouard Herriot**

Une habitante souhaite un sens unique, soulignant l'étroitesse de la rue.

Ce sujet est à partager avec les autres habitants. Un sens unique, sans obstacle, favorise les excès de vitesse.

**Réponse :** Cette idée devra être étudiée en cohérence avec le plan de mobilité de la Ville, et en concertation avec les riverains.

#### **Point 11 : Rue du 8 mai 1945**

a) Les habitants présents demandent l'élagage de l'arbre qui réduit l'éclairage du lampadaire.

**Réponse :** Une demande d'intervention a été faite par les services techniques.

b) Par ailleurs, ils informent qu'un câble électrique est apparent et crée un risque d'électrocution.

**Réponse :** La gaine électrique a été réparée.

c) La signalisation de la rue serait à refaire (traçage au sol).

**Réponse :** Une demande d'intervention a été faite par les services techniques.

d) L'élagage des arbres aurait été fait en juin. Depuis, ces arbres seraient en train de mourir.

**Réponse :** Les arbres ont fait l'objet d'un remontage de couronne (suppression des branches basses), mais n'ont pas été fragilisés et sont en bonne santé.

### **4) Informations**

Le projet rétablissement de la voie ferrée Pau/Canfranc nécessite une mise à jour du PLUi pour la prise en compte des aménagements nécessaires.

Ce document est en procédure de consultation. Il est accessible sur le site de la SNCF jusqu'au 30 juin 2026.

Ce sujet a fait l'objet d'échanges de points de vue.

**La prochaine réunion du comité de quartier est prévue le mercredi 23 septembre à 20h à l'ancienne mairie**